

## Toujours aussi déterminées à lutter contre la discrimination salariale envers le personnel du réseau de la santé et des services sociaux

En mai dernier, la FSSS-CSN annonçait avoir obtenu le mandat de mettre fin au processus de conciliation et de demander à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'enclencher le processus d'enquêtes qui mènera à une prise de décision par la Commission pour l'ensemble des plaintes de maintien de l'équité salariale du secteur public déposés à la suite de l'évaluation du Conseil du trésor pour le personnel salarié du secteur de la santé et des services sociaux en décembre 2010. Rappelons également que la FSSS-CSN a déposé d'autres plaintes à la suite de l'évaluation en décembre 2015.

Depuis, nous sommes en discussion avec la Commission concernant la démarche d'enquêtes pour nous permettre de nous faire entendre sur chacune des plaintes dans les meilleurs délais et de manière efficace.

Notre objectif est évidemment d'établir un plan de travail et un calendrier de rencontres avec les enquêteurs de la CNESST qui permettent d'avancer le plus rapidement possible sur chacune des plaintes de maintien de l'équité salariale tout en assurant le respect d'un droit aussi fondamental qu'est celui du maintien de l'équité salariale.

### **La FSSS-CSN donne la voie à suivre pour faire cesser la discrimination salariale envers le personnel du réseau**

Rappelons que c'est la FSSS-CSN qui a la première mis fin à la conciliation des plaintes avec le Conseil du Trésor. Après plus de 4 ans de travaux de conciliation, nous étions en mesure de constater le manque de volonté du Conseil de Trésor de mettre un terme à la discrimination salariale envers le personnel du réseau.

Depuis, c'est la majorité des organisations syndi-

cales du réseau qui a suivi le signal lancé par la FSSS. Elles ont en effet pour la très grande majorité d'entre elles aussi mis un terme à la conciliation. Pour celles qui ont choisi de ne pas le faire, le Conseil du trésor n'a pas donné suite à la conciliation ni démontré une volonté de résoudre les plaintes de manière satisfaisante.

Encore une fois, la FSSS-CSN démontre qu'elle est à l'avant-plan en ce qui concerne la question du maintien de l'équité salariale.

### **La FSSS-CSN a sollicité une nouvelle rencontre avec la Commission**

La FSSS-CSN a sollicité une nouvelle rencontre avec le service des enquêtes de la Commission cette semaine. Nous souhaitons aller de l'avant rapidement avec le processus d'enquêtes sur les plaintes selon une démarche convenable.

**« Pour la FSSS-CSN, il est temps pour les travailleuses et travailleurs du réseau d'obtenir justice. Les salarié-es ont été assez patients! C'est le temps de trouver un moyen de régler les plaintes de maintien, en ayant pour objectif de mettre un terme à la discrimination salariale que subit le personnel », affirme Josée Marcotte, vice-présidente de la FSSS.**

Nous profitons de l'arrivée de la nouvelle ministre à la Condition féminine pour lui demander de faire entendre raison au gouvernement Couillard et lui rappeler qu'il est encore temps que son gouvernement cesse de porter atteinte au droit à l'égalité des femmes.

Nous vous tiendrons informés des discussions avec la Commission dans les prochaines semaines.